

# 5<sup>ème</sup> TOURNOI REGIONAL DE MIXTES DE SEPTEME & OYTIER St OBLAS LE 23/02/2019

*L'Association Sportive Septeme Oytier est heureuse de vous accueillir à son 5<sup>ème</sup> Tournoi de Badminton de Doubles Mixtes.*

- 1- Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD.
- 2- Le juge-arbitre du tournoi sera Patrick MASI.
- 3- Le tournoi est limité à 48 paires.
- 4- Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à la FFBaD, des séries «R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC».  
Les organisateurs se réservent le droit de regrouper des séries dans un même tableau ou d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant, en accord avec le Juge-Arbitre.
- 5- Les matches se dérouleront par poules pour les qualifications et en élimination directe pour les phases finales (consolante non homologuée facultative pour les non-sortants de poules).  
  
- Poules de 4 ou 5 : **2 sortants.**
- 6- La date limite des inscriptions est fixée au 12/02/2019 (cachet de la poste faisant foi), la confection des tableaux se fera le 15/02/2019.
- 7- Les paires seront réparties en 4 à 5 séries selon le CPPH et rang national des joueurs. Pour cela l'écart de classement au sein des paires doit répondre à l'article 3.2.1.5 du RGC, soit le CPPH du mieux classé des participants ne peut être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé dans une même série.  
Les têtes de série et les premiers de poule seront désignés par les organisateurs et le Juge-Arbitre en fonction du CPPH en vigueur à la date du tirage au sort, le 15/02/2019.
- 8- Les inscriptions ne se feront que par e-mails et seront effectives à réception du règlement par chèque par courrier.
- 9- Le montant de l'inscription est de 16 euros par personne.
- 10- Au-delà de la date limite des tirages des poules, tout désistement ne sera pas remboursé sauf sur justificatif (certificat médical, attestation employeur, ...).
- 11 – Tout participant doit être licencié et en règle avec la FFBaD à la date du tirage au sort. La participation des joueurs à partir de la catégorie minime sera sujette à l'approbation du comité d'organisation et du Conseiller Technique Isère. Les joueurs benjamins et poussins ne sont pas autorisés à participer au Tournoi.
- 12- Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants officiels seront ceux en vente dans la salle, de type FORZA S6000.
- 13- Les matches se dérouleront en auto-arbitrage. En cas de litige, tout joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre.
- 14- Les joueurs doivent porter obligatoirement une tenue de Badminton correcte comme défini dans le § 1.3 **Tenue** du RGC de la F.F.Bad. Dans l'application de cet article, la décision du Juge-Arbitre est sans appel.
- 15- A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.
- 16- Le temps autorisé sur le terrain pour la prise de repères, la mise en tenue et le test des volants est de

3mins.

17- Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté « let » au service une fois. Tout volant touchant une infrastructure en cours de jeu sera compté « faute ».

18- Le temps minimum de repos entre la fin d'un match et l'appel du match suivant est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés ou allongé sur décision du Juge-Arbitre.

19- Les heures prévisionnelles des matches sont affichées dans la salle. L'ordre des matches pourra être modifié mais aucun match ne sera lancé avec plus d'une heure d'avance sur l'échéancier prévisionnel.

20- Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi pour quelque durée que ce soit devra en informer la table de marque et le Juge-Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier.

21- L'accès aux terrains est réservé aux joueurs appelés à y jouer, au Juge-Arbitre et aux membres du Comité d'Organisation. Deux personnes maximum par paire sont autorisées sur le terrain pour le coaching à 11 et entre les sets.

22- A la fin de votre rencontre vous êtes prié de rapporter la feuille de match correctement remplie à la table de marque.

23- Une buvette est prévue sur place proposant boissons et nourriture.

24- Le Juge-Arbitre sera présent dans la salle afin de veiller au bon déroulement de la compétition et de faire respecter les règles du jeu applicables à toute compétition de Badminton. (F.F.Bad). Il sera responsable de la discipline sur les terrains et peut prendre toute mesure à cet effet (disqualifications, sanctions)

25- Tout joueur forfait après le tirage au sort doit envoyer un justificatif de son absence au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition par email à l'adresse suivante [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) (Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton, 37 Route du Vercors, 38500 St Cassien, France) sous peine de sanction fédérale.

**Toute participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de ce règlement.**

Validation Juge Arbitre, Patrick Masi :

Le 12 décembre 2018

